Image not found or type unknown

Retrait carte pour utilisation abusive

Par **kats**, le **18/05/2015** à **11:40**

Bonjour à tous,

j'ai une question sur l'utilisation de la carte Visa car ma compagne a fait (sans que je le sache) des retraits et achats avec la carte du compte joint. Ce que je ne comprends pas c'est que le compte était à chaque fois à découvert pour des gros montant (-2100 euros) et que les achats et retraits sont quand même passé sans que la banque ne bloque aucune transaction.Je tiens à préciser que le découvert autorisé est de 0 euro.

J'ai voulu demandé des explications et ils m'ont répondu que la carte Visa ne demandait pas d'autorisation lors des retraits et que le tort venait des utilisateurs de la carte.

Y' a t'il possibilité de contester le fait que la carte n'est pas été mise en utilisation abusive? Existe t il une association qui peut me défendre.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés